

Communes, bassins de vie et provinces : vers le grand chambardement en Wallonie

Et si les élections provinciales du 14 octobre étaient les dernières du genre ? Et si le gouvernement wallon installé en 2019 ouvrait largement la porte à de nouvelles fusions des communes ? Et si, lors des élections locales de 2024, les citoyens devaient aussi choisir leurs représentants au sein d'une instance supracommunale, bassin de vie ou communauté urbaine ?

Ces questions sont dans toutes les têtes politiques en vue de la séquence électorale qui s'annonce : les petites communes souffrent, les provinces sont malmenées, les expériences supra-communales se multiplient et la Région fonctionne désormais à pleine puissance. N'est-il pas temps de mettre de l'ordre dans ce magma qui nourrit parfois ses propres contradictions ? De la gauche à la droite de l'échiquier politique, chacun répond par l'affirmative. Mais chacun vient aussi avec ses solutions, et celles-ci sont multiples, voire opposées.

Pour les provinces, la réforme est sur les rails. De manière consensuelle ou plus insidieuse, les compétences sont rabaotées, les moyens financiers aussi. D'un point de vue institutionnel, la question de la suppression des provinces est complexe, comme l'a encore montré récemment l'étude du professeur Christian Behrendt : elle suppose une réflexion sur l'articulation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, et elle soulève des questions sur la représentation démocratique ou la fiscalité, notamment.

Les partis politiques sont traversés par des courants contraires. Ecolo est le plus radical parce qu'il propose une organisation de territoire de substitution, sur base des bassins de vie : « *Il faut simplifier ce paysage politique intermédiaire, sorte d'empire du milieu, dit le député Stéphane Hazée. La logique commande d'organiser le territoire sur base des bassins de vie dont il faut bien sûr définir les contours. Des compétences provinciales et d'autres en provenance des intercommunales, quand il s'agit de choix stratégiques, y seraient concentrées. Des métiers seraient obligatoires, d'autres liés aux options à l'échelle du bassin.* »

Projet de mandature

Désormais ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR) suit ce grand brainstorming avec attention : « *Le débat sur l'avenir des communes a du sens. Il faudra se poser la question, si on ne veut pas qu'on nous l'impose. Mais c'est un projet de mandature parce que la taille des territoires est un enjeu qui pèse sur le paysage institutionnel.* » En clair :

on en reparlera, inmanquablement.

Elue de Nivelles, la ministre parle aussi d'expérience : « *Dans une ville moyenne, on peut se permettre de disposer d'un architecte, de conseillers en mobilité ou en environnement, d'un juriste pour les marchés publics. Mais dans une petite commune, c'est impossible. On voit bien qu'il y a là un problème, qu'une réflexion doit être menée parce que la population a des attentes de plus en plus importantes en matière de services et d'infrastructures de qualité.* »

Avec 262 communes, la Wallonie présente un territoire très dispersé où les petites entités locales sont majoritaires : 157 communes (60 %) ont moins de 10.000 habitants. La recomposition radicale du paysage communal n'est pas à l'ordre du jour, mais l'idée remonte parfois à la surface. Au début de l'été, le député wallon et bourgmestre en titre de Jodoigne Jean-Paul Wahl (MR) a évoqué l'idée de nouvelles fusions.

Il dresse le même constat que Valérie De Bue : « *Dans une commune comme la mienne, 14.000 habitants, les charges sont de plus en plus importantes, les dossiers toujours plus complexes. Le collège communal durait deux heures, nous avons maintenant besoin de cinq heures pour prendre les décisions. La gestion est de plus en plus technique et cela va encore s'aggraver. Les communes doivent travailler ensemble, mettre leurs moyens en commun. Sinon, il n'y aura pas d'autre solution que d'augmenter les impôts.* »

« *Des fusions, mais sur base volontaire bien entendu* », prêche le libéral. A cette condition, Dimitri Fourny (CDH) est preneur. Le bourgmestre de Neufchâteau constate en effet que le Brabant wallon de Jean-Paul Wahl n'est pas son Luxembourg, avec des communes qui couvrent d'importantes superficies et regroupent une foule de petits villages qui veulent conserver leur âme : « *Il est hors de question d'imposer des fusions. Si un projet commun voit le jour, il doit venir des communes elles-mêmes, qui connaissent leurs réalités sociologiques.* »

Entre la fusion et le statu quo, l'imagination des dirigeants locaux ou provinciaux semble sans fin : grandes ou petites intercommunales, communautés de communes, bassins de vie, associations de circonstance autour d'une infrastructure, métropoles... « *Ce débat est un paradoxe permanent*, note Paul Furlan (PS). *La commune est reconnue comme le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, celui qui permet une démocratie plus participative, et en même temps, la*

nécessité de la supracommunauté s'impose à tous pour des raisons d'efficacité ou de finances. »

Trop de couches

L'ancien ministre des Pouvoirs locaux préside aujourd'hui Charleroi Métropole, sorte de communauté urbaine new-look avec ses 29 communes. C'est un convaincu : « *Sans Charleroi, ma ville de Thuin ne serait rien !* » D'autres expériences sont menées ailleurs autour de grands pôles urbains : Liège Europe Métropole, Cœur de Hainaut, Wallonie picarde.

« *Avec ces expériences qui s'ajoutent aux communes, aux provinces, aux zones de police ou de secours et aux intercommunales, personne n'est satisfait : on superpose les couches, analyse le socialiste. Il faut organiser la supracommunauté, y mettre de l'ordre.* »

La vision de Furlan est celle-ci : des provinces « *en soutien total des communes* » et chargée de la sécurité incendie ; des « *petites* » intercommunales qui rassemblent deux ou trois communes pour une infrastructure sportive, par exemple ; leurs grandes sœurs actives

dans des secteurs concurrentiels et qui offrent un rendement aux communes ; et enfin « *des communautés urbaines qui rassemblent élus locaux et forces vives qui ne sont pas chargées de la gestion d'un territoire, mais apportent une vision et une stratégie.* »

Christophe Collignon (PS) partage la vision de Paul Furlan. Il y travaille comme bourgmestre de Huy et membre actif de Liège Europe Métropole : « *Il faut toujours partir des besoins des gens qui, dans chaque domaine de leur vie, s'organisent en bassins de vie. Ceux-ci doivent être la référence de toute réflexion. Mais les communes doivent apprendre à travailler ensemble et les élus locaux doivent apprendre à se délester d'une partie de leur pouvoir. C'est envisageable à une condition : conserver une identité. Par exemple, Huy et sa région ne peuvent pas se contenter d'être le dor-toir de Liège.* »

De toute évidence, une nouvelle organisation du territoire wallon prend forme depuis quelques années, entre indispensable proximité à l'égard des citoyens et obligatoire solidarité entre pouvoirs locaux. Au-delà de la forme, des questions essentielles se posent : celle de l'égalité des chances entre grandes villes et zones rurales et celle de la représentativité démocratique des échelons intermédiaires sui generis.

L'heure de légiférer est sans doute venue. ■

ERIC DEFFET

- A l'approche des élections communales puis régionales, la réflexion sur l'avenir des pouvoirs locaux n'a jamais été aussi intense.
- Des communes s'estiment trop petites. Les provinces sont menacées. Les expériences supra-communales se multiplient. Une réflexion globale va s'imposer.

expérience Communes et CPAS poussés à mieux collaborer

Les pouvoirs locaux sont décidément très sensibles à leur sacro-sainte autonomie consacrée par les articles 41 et 161 de la Constitution. Même lorsque les rapprochements envisagés le sont au sein d'une seule commune : en Wallonie, les collaborations entre une administration communale et un CPAS ne coulent pas de source. A chacun son champ d'action et ses prérogatives !

A ce niveau, en plus de ne pas être souhaitée par les autorités locales, une fusion intégrale se heurterait à la complexité de notre paysage institutionnel : si la tutelle sur les communes a bien été régionalisée, la loi fédérale régit toujours les missions des centres publics de l'action sociale.

Reste que des rapprochements et des synergies sont possibles dans ce cadre, et même souhaités depuis une dizaine d'années. Les instances politiques des deux bords se parlent et travaillent même ensemble.

Mais le gouvernement wallon a décidé de favoriser l'émergence de rapports plus étroits et mieux formalisés à travers des décrets qui fixent un cadre officiel pour leur renforcement.

« Ces textes veulent ouvrir le champ des possibles », a fait valoir Valérie De Bue (MR), la ministre des Pouvoirs locaux. Des mandataires locaux ont déjà pris les devants. Près de Charleroi, la commune de Montigny-le-Tilleul a montré la voie à

suivre. Commune et CPAS partagent des locaux communs et un même directeur financier. Les collaborations portent notamment sur la gestion du personnel ou les marchés publics. La Louvière aussi s'est engagée dans une voie comparable : ressources humaines, entretien ou services de support sont partagés.

Une difficulté : l'action menée par un CPAS concerne des individus et à ce titre, est couverte par le secret professionnel

Braine-l'Alleud, en Brabant wallon, prouve l'intérêt des synergies : les économies financières réalisées par le CPAS

n'ont pas provoqué de pertes d'emplois. A Mons, par ailleurs, c'est toute la politique locale de la petite enfance qui a glissé de la commune vers le CPAS dans un souci de plus grande cohérence dans le secteur de l'action sociale.

Malgré la frilosité des acteurs locaux, les choses commencent donc à bouger. Au-delà des contingences locales qui peuvent freiner les bonnes volontés, communes et CPAS se heurtent toutefois à une difficulté cruciale : l'action menée par un CPAS concerne des individus et, à ce titre, est couverte par le secret professionnel. « Cela demande la plus grande prudence, reconnaît Valérie De Bue. C'est le cas en matière d'utilisation des données informatiques ou de collaboration entre membres du personnel des deux administrations. »

Mais avançons, s'est malgré tout dit le gouvernement wallon. En respectant quelques principes de base : une base volontaire, un cadre rigide mais pas trop, qui peut s'adapter aux réalités locales, une base coopérative. Alternative souple à la fusion, les synergies doivent aussi s'inscrire dans le plan stratégique transversal (PST) que doivent établir les 262 villes et communes de Wallonie. « Un maximum de coopérations intralocales est attendu », conclut la ministre régionale. ■

E.D.

ET AILLEURS ?

De 308 à 300 communes flamandes

En Belgique, la grande opération de fusions est entrée en vigueur en 1977. Faut-il passer à la vitesse supérieure ? En Wallonie, la déclaration de poli-

tique régionale laisse une petite porte ouverte. En Flandre, le gouvernement a adopté le décret qui permettra à plusieurs entités de faire cause commune. Si bien que le 14 octobre prochain, nos concitoyens du Nord élargiront 300 conseils communaux, et non plus 308 comme ceux qui siègent encore aujourd'hui.

Les premières communes à avoir réalisé le grand saut sont limbourgeoises : Opglabbeek et Meeuwen-Grutode qui formeront l'entité d'Oudsbergen. D'autres ont suivi : Nevele rejoint Deinze et ce dernier nom subsistera ; Overpelt et Neerpelt composeront la commune de Pelt... Tous ces mariages ont bénéficié d'un environnement favorable : des bourgmestres CD&V dans toutes les bourgades concernées.

Surtout, le gouvernement régional a su se montrer généreux : une reprise de la dette communale à concurrence de 500 euros par habitant (avec un maximum de 20 millions par nouvelle entité) et la possibilité de conserver deux échevins surnuméraires durant six ans, le temps de digérer la fusion. Et à Bruxelles ? Le débat sur la fusion des communes au sein de la Région-Capitale remonte régulièrement à la surface. Essentiellement côté flamand, où l'organisation actuelle est souvent considérée comme dispendieuse et peu efficace. Mais le débat est tout sauf mûr à moins de trois mois des communales.

E.D.